Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260907-DCM_2026_144B-DE

Commune de CARNAC – MORBIHAN
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL M
SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 septembre à 18h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué par lettre du 1er septembre 2026, s'est réuni à la Mairie, en séance publique.

Etaient présents : M. Alexandre LANOË, Mme Katia SCULO, M. Jean-Yves JEGOUREL, Mme Aude SCALE, M. Paul CHAPEL, Mme Alice PERRICHON, M. Philippe AUDO, Mme Sylvie GUEZELLO-THOMAS, M. Kevin MARION, Mme Marine CHEVILLARD, M. Marc LE ROUZIC, Mme Nadine ROUÉ, M. Guillaume LE CORVEC, Mme Marie-France MARTIN-BAGARD, M. Christophe VERINE, Mme Caroline GUEZET, Mme Eléonore CRESPEL, Mme Annick FORTUNE, M. Bernard BARON, M. Philippe GUILLOU, Mme Françoise GUEZELLO Mme Caroline COTTALORDA, M. David BUHÉ.

Absents ayant donné pouvoir : M. Victor BATEJAT qui a donné pouvoir à M. Guillaume LE CORVEC, M. Michel GUEZET qui a donné pouvoir à M. Alexandre LANOË, Mme Christine LAMANDÉ qui a donné pouvoir à M. Phillipe GUILLOU, M. Jean-Luc SERVAIS qui a donné pouvoir à Mme Caroline COTTALORDA.

Secrétaire de séance : Mme Caroline COTTALORDA.

Nombre de membres en exercice :	27	Nombre de membres présents :	23
Quorum requis :	14	Nombre de votants (présents + procurations) :	27

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-144

Objet : Convention de mise à disposition du Skatepark à l'association Karnag Skate Kleub

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget communal,
Considérant l'intérêt pour la commune de créer un partenariat avec l'association Karnag Skate Kleub pour favoriser une pratique du skateboard respectueuse du règlement intérieur du skatepark de Carnac pris par l'arrêté n°2025-727,
Vu le projet de convention avec l'association Karnag Skate Kleub, qui a pour objet de définir les conditions de mise à disposition du skatepark et de la salle omnisports (utilisation de cette salle uniquement en cas de mauvais temps) et de fixer les engagements de chacune des parties dans l'objectif de contribuer au développement de la pratique du skateboard à Carnac,
Vu l'avis émis par la Commission Culture, Patrimoine, Sport, Vie Associative et Vie de Proximité réunie le 27 août 2026,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention de mise à disposition du skatepark et, en cas de mauvais temps, de la salle omnisports, à l'association Karnag Skate Kleub, dont le siège est situé à la mairie – place Christian Bonnet à Carnac et représentée par sa présidente, Chloé Heurtault. Cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 12 septembre 2026, à titre gracieux, en contrepartie des engagements pris par l'association, tels que définis à l'article 4 de cette convention et en particulier : la mise en place d'une initiation gratuite durant le forum des associations 2026, la création d'un festival autour de la culture skate et l'implication d'une communauté de skateurs engagée dans le bon usage et le respect du site,
- D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 056-215600347-20260907-DCM_2026_144B-DE

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Alexandre LANOË

La Secrétaire de séance

Caroline COTTALORDA

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, Rennes Cédex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.